

LA RENTABILITÉ DES BANQUES FRANÇAISES

DANIELE NOUY *

La France est sans doute l'un des pays industrialisés qui a connu la transformation la plus radicale de son système financier dans la dernière décennie. L'accroissement de la concurrence et la déréglementation s'y sont accompagnés d'un nouvel équilibre entre l'intermédiation traditionnelle et l'intermédiation de marché. Le renforcement de la concurrence dans le secteur bancaire au cours des années 80 a provoqué le tassement des marges d'intermédiation, qui a pesé sur la rentabilité des établissements. Dans le même temps, ces derniers se sont adaptés à ce nouvel environnement en réalisant un vigoureux effort de recherche de gains de productivité. Dans le nouveau cadre du grand marché européen, cette tendance ne peut que se renforcer.

La progression de la rentabilité est plus que jamais une préoccupation majeure des établissements de crédit :

- d'une part, les normes prudentielles reposent sur la proportionnalité entre les risques générés par l'activité et les fonds propres ; or la croissance de ceux-ci est avant tout fonction des bénéfices, donc de la rentabilité d'exploitation ;

- d'autre part, la conjoncture actuelle de croissance ralentie freine la demande de crédit, source essentielle de la rentabilité bancaire et donne lieu à une montée des risques de signature qui pèse lourdement sur les résultats.

Les conditions de gestion des établissements ont donc dû évoluer sous la contrainte d'une mutation des opérations bancaires et des structures d'exploitation. La capacité d'amélioration de la rentabilité des banques françaises dépend dès lors de la façon dont elles adaptent des structures conçues à l'origine pour des besoins d'intermédiation traditionnelle. Dans cette évolution, la recherche de la rentabilité constitue un objectif primordial qui passe nécessairement par la poursuite de l'effort entamé en matière de productivité.

465

* *Directeur de la Surveillance des Etablissements de Crédit, Secrétariat général de la Commission bancaire*

*DÉFINITION ET MESURE DE LA RENTABILITÉ BANCAIRE**Les différentes approches de la rentabilité bancaire*

La rentabilité d'un établissement de crédit représente son aptitude à dégager de son exploitation des gains suffisants, après déduction des coûts nécessaires à cette exploitation, pour poursuivre durablement son activité.

La rentabilité bancaire est issue du processus de transformation au sens large (sur les contreparties, les taux d'intérêt, les devises, les échéances...) mis en œuvre par les établissements de crédit dans le cadre de leur fonction d'intermédiation. L'activité de transformation est à l'origine de risques (de contrepartie, de taux d'intérêt, d'illiquidité, ...) dont la gestion est optimisée en vue d'obtenir un maximum de gains pour un minimum de pertes potentielles. La prise de risques est donc indissociable de la notion de rentabilité bancaire et le compte de résultats doit refléter ce couple rentabilité/risques. En outre, les établissements de crédit ont développé au cours des dernières années des activités qui dépassent la simple fonction d'intermédiation (gestion des moyens de paiement, ingénierie financière, opérations de marché,...), mais qui sont désormais génératrices d'une part substantielle des résultats bancaires.

466

Il existe plusieurs façons d'apprécier la rentabilité bancaire, selon l'objectif poursuivi par l'analyste.

Pour les actionnaires, le rapport du résultat net aux fonds propres (coefficient de rentabilité ou *return on equity*) met en évidence le rendement de leur investissement. Cette vision s'accommode fort bien d'une sous-capitalisation structurelle des établissements, un bon coefficient de rentabilité pouvant provenir d'un faible niveau de fonds propres.

Les dirigeants doivent à la fois assurer à l'actionnaire un rendement satisfaisant, pour se ménager des possibilités d'augmentation du capital, et conforter l'assise financière afin de maintenir l'activité de l'établissement.

Les analystes extérieurs, notamment les contreparties des établissements de crédit, privilégient la structure financière, donc l'importance relative des fonds propres, mesurée par le ratio fonds propres sur total de bilan (*gearing ratio*). Celui-ci, combiné avec le coefficient de rentabilité, permet d'obtenir le ratio résultat net sur total de bilan, appelé coefficient de rendement ou *return on assets*. L'inconvénient de cette approche est qu'elle place tous les actifs sur un même plan, alors que leurs risques sont différents, et qu'elle néglige les activités de hors-bilan, qui se sont fort développées au cours des dernières années.

En conséquence, les autorités prudentielles utilisent plusieurs de ces instruments d'appréciation de la rentabilité. C'est l'éclairage d'ensemble

qui résulte de leur analyse qui permet de dégager une opinion sur la rentabilité d'un établissement.

Sur un plan plus général, il convient de garder présent à l'esprit que, dans une optique comparative, chaque type de métier bancaire a ses propres contraintes de rentabilité. C'est pourquoi le Secrétariat général de la Commission bancaire a développé des analyses par groupes homogènes d'activités qui permettent de procéder à des comparaisons plus fines.

Les instruments d'analyse de la rentabilité

- Les soldes intermédiaires de gestion

L'équilibre rentabilité/risques ne peut pas toujours être apprécié par le seul examen du résultat net, qui est un solde intégrant parfois des produits ou des charges non récurrents qui peuvent masquer la structure de la rentabilité de l'établissement.

C'est pourquoi l'analyse de celle-ci passe par la mise en évidence de soldes intermédiaires (produit net bancaire, résultat brut d'exploitation, résultat d'exploitation) qui permettent d'identifier les éléments ayant concouru à l'obtention du résultat final.

Calculé par différence entre les produits bancaires et les charges bancaires (activité de prêt et d'emprunt ; opérations sur titres, change, marchés dérivés,...), le *produit net bancaire* (PNB) mesure la contribution spécifique des banques à l'augmentation de la richesse nationale, et peut en cela être rapproché de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises non financières.

467

Le *résultat brut d'exploitation* (RBE) s'obtient en retranchant du produit net bancaire, majoré des produits accessoires, le volume des frais généraux et des dotations aux amortissements. Est ainsi appréciée la capacité d'un établissement à générer une marge après imputation du coût des ressources et des charges de fonctionnement.

Le *résultat d'exploitation* (RE) correspond au résultat brut d'exploitation duquel on retranche les dotations nettes aux provisions d'exploitation. C'est à ce niveau que la notion de risque, notamment de signature, est réellement prise en compte.

Le *résultat net* (RN) intègre, outre le résultat d'exploitation, les autres produits et charges de caractère le plus souvent exceptionnel, la participation des salariés et l'impôt sur les sociétés.

Tableau 1

<i>soldes intermédiaires de gestion</i>			
produits bancaires	-	frais bancaires	= produit net bancaire
produit net bancaire + produits accessoires	-	frais généraux + amortissements	= résultat brut d'exploitation
resultat brut d'exploitation	-	dotations nettes aux provisions	= résultat d'exploitation
résultat d'exploitation	+	autres produits	= résultat net
	-	autres charges	
	-	particip. salariés	
	-	impôt sociétés	

Les soldes présentés ici reflètent une méthodologie fondée sur le modèle du compte de résultats des établissements de crédit jusqu'à la fin de 1992. Depuis lors, le système de collecte de l'information en provenance des banques a été refondu, afin d'intégrer notamment l'évolution des opérations bancaires et des règles comptables afférentes. Les modifications qui en résultent pour le compte de résultats impliquent la redéfinition -actuellement en cours- de ces soldes intermédiaires de gestion.

468

Les coûts, rendements et marges

L'évolution de la rentabilité est le fruit des variations de taux et de volume qu'il importe de pouvoir dissocier dans l'appréciation de la situation d'un établissement de crédit. La mesure de l'effet prix et de l'effet volume passe par l'analyse des coûts et rendements, obtenus en rapprochant le montant des intérêts perçus et versés de celui des prêts et des emprunts correspondants. Un calcul de marge peut dès lors être réalisé sur les différentes activités d'intermédiation (opérations avec la clientèle, opérations de trésorerie) et donner lieu en définitive à une évaluation de la *marge globale d'intermédiation*.

Cette approche peut être complétée par la prise en compte d'autres éléments de l'activité qui influent sur le niveau de rentabilité. On peut ainsi ajouter aux intérêts perçus les revenus des portefeuilles-titres et des immeubles et rapporter l'ensemble aux fonds empruntés, pour obtenir le *rendement final des fonds empruntés*.

Compte tenu du fort développement des opérations bancaires hors intermédiation (services de conseil, opérations sur marchés dérivés,...), il est souhaitable de tenir compte dans l'analyse des produits et charges qu'elles génèrent et de rapporter l'ensemble des gains nets ainsi obtenus

au total des fonds utilisés, qui sont constitués des fonds empruntés et des capitaux propres. Le taux ainsi calculé est un indicateur du *rendement global* d'un établissement de crédit.

Les ratios d'exploitation

Plusieurs ratios peuvent être calculés afin de mettre en évidence les structures d'exploitation. Les plus utilisés sont :

- le *coefficient brut d'exploitation* - rapport des dépenses d'exploitation (somme des frais bancaires et des frais généraux) aux recettes d'exploitation (somme des produits bancaires et des produits accessoires)- exprime sous une forme simple la capacité d'une banque à couvrir ses charges d'exploitation par des recettes de même nature ;

- le *coefficient net d'exploitation* - rapport des frais généraux au produit net bancaire- montre de façon synthétique la part des gains réalisés qui est absorbée par les coûts fixes ;

- le *coefficient de rentabilité* - rapport du résultat net aux fonds propres (capital, réserves et éléments assimilés, report à nouveau), autrement appelé *return on equity*- exprime le rendement du point de vue de l'actionnaire, qui ne recoupe pas complètement les besoins de l'analyse financière (*voir ci-avant*) ;

- le *coefficient de rendement* - rapport du résultat net au total du bilan, autrement appelé *return on assets*- exprime de façon très globale le rendement des actifs ; l'inconvénient de la référence au total de bilan est qu'elle place tous les actifs sur un même plan, alors que leurs risques sont différents, et qu'elle néglige les activités de hors-bilan, qui sont en fort développement depuis quelques années.

469

D'autres ratios peuvent être utilisés, notamment des ratios calculés par agent sur le produit net bancaire, les frais généraux,... afin de mesurer la productivité des établissements de crédit.

L'AUGMENTATION DES TENSIONS SUR LES RÉSULTATS

Le durcissement des conditions d'exploitation des établissements de crédit s'explique par l'accentuation de la concurrence, mais surtout par la montée des risques.

Des pressions concurrentielles défavorables à la rentabilité

L'accentuation de la concurrence

L'accentuation de la concurrence se manifeste au plan national, au plan européen, et au plan international.

La concurrence intérieure s'est développée à la suite de la modification de l'organisation de la profession (loi bancaire du 24 janvier 1984) et de l'évolution des instruments de la politique monétaire (suppression de l'encadrement du crédit entre 1985 et 1987). Ces évolutions se sont traduites par la suppression de barrières internes au secteur bancaire. Une concurrence aiguë s'est donc exercée entre institutions anciennes libérées de certaines entraves réglementaires (ex: irruption entre 1986 et 1988 des banques généralistes sur le créneau des crédits à l'habitat ou des prêts à la consommation autrefois largement réservé aux établissements spécialisés) ; la concurrence est d'autant plus vive que les résultats tendent à décroître, ce qui accentue le phénomène de réduction des marges.

En outre, les «barrières à l'entrée» de la profession (agrément, capital minimum) n'ont pas eu de rôle limitatif, et n'ont donc pas permis de rationner l'offre de services en permettant ainsi de préserver de meilleures marges unitaires. Elles n'ont représenté qu'un filtre individuel sans impact spécifique sur l'équilibre économique du secteur bancaire.

La concurrence bancaire s'exerce essentiellement sur les prix, en particulier sur les taux pratiqués sur les crédits. Les établissements peuvent accepter de subir, à court terme, une réduction de leurs marges d'intérêt, dans le but d'accroître leurs parts de marché en éliminant les moins compétitifs d'entre eux. C'est en effet ce qui doit se produire selon la théorie économique de la concurrence pure et parfaite. Toutefois, il apparaît que les modalités de fonctionnement de l'industrie bancaire s'écartent des conditions d'obtention de cette «concurrence régulatrice». C'est ainsi que l'existence de banques généralistes, l'inertie de la production des crédits et la «viscosité des parts de marché» (en raison de la proximité géographique, des habitudes des clients...) ralentissent considérablement, voire annulent le processus de sélection attendu d'une éventuelle «guerre des prix». Dans ces conditions, on risque de voir s'instaurer une situation de «concurrence destructrice».

En effet, dès lors que la production des services bancaires, notamment celle des dépôts et des crédits, est à l'origine de coûts non récupérables élevés, les établissements de crédit peuvent être tentés de s'engager dans une guerre des prix. Dans une telle situation, la rentabilité baisse, du fait de l'écrasement des marges, sans rationalisation suffisante du secteur d'activité. Les parts de marché n'évoluent pas assez pour compenser, chez les banques les plus performantes, la baisse de rentabilité unitaire, les banques les moins compétitives conservant malgré tout leur clientèle. Il peut en résulter un affaiblissement général du système bancaire.

Le secteur bancaire tend donc à se comporter, de plus en plus, comme un secteur industriel totalement ouvert, ce qui explique l'importance croissante que prennent les questions de rentabilité et de productivité.

La pénétration européenne, prévue par les première et deuxième directives de 1977 et 1989, est de plus en plus forte, sous l'influence de plusieurs facteurs :

- les métiers de la banque ont évolué en laissant une plus grande place aux opérations de marché, qui sont les plus faciles à développer pour des institutions ne disposant pas d'un réseau sur le territoire français.

- de grandes institutions européennes se sont lancées dans l'acquisition de réseaux, afin d'améliorer leur base d'opérations avec la clientèle non financière. Certaines banques européennes bénéficient parfois, par ailleurs, de la présence en France de communautés nationales importantes.

- les grands groupes bancaires européens procèdent, depuis quelques temps, à des rapprochements, ce qui constitue une façon de préserver l'avenir sans prendre trop de risques.

Les principes de libre établissement et de libre prestation de services au sein de la CEE font désormais partie de la loi bancaire française, depuis la modification intervenue le 16 juillet 1992.

Le développement des marchés a un impact qui dépasse largement le niveau européen. Plus encore que dans ce dernier cadre, la concurrence avec les établissements extérieurs à la CEE se focalise sur ce type d'opérations.

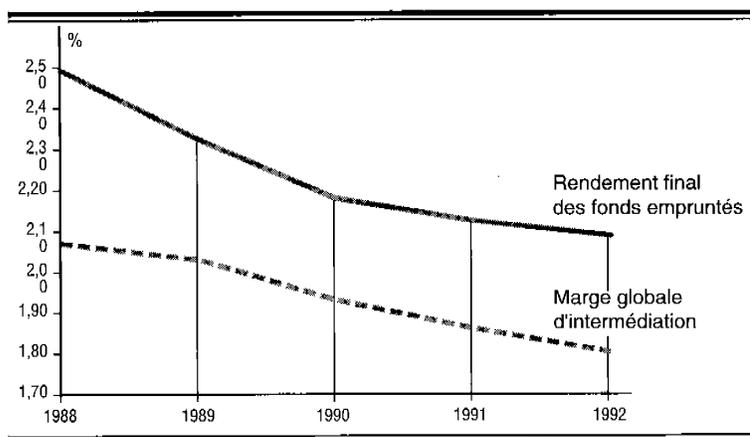
Après une phase d'observation, les établissements américains et japonais sont maintenant actifs sur les marchés parisiens. Certes la présence des opérateurs étrangers est un facteur d'amélioration de l'efficacité des marchés financiers ; toutefois, on ne doit pas exclure la possibilité que, à l'image des banques européennes, ces établissements tentent de développer des opérations directement avec la clientèle, même si le coût d'acquisition d'un réseau est lourd au regard de nos propres critères.

471

*L'IMPACT NÉGATIF DES PRESSIONS CONCURRENTIELLES SUR
LES MARGES D'INTERMÉDIATION ET SUR LA RENTABILITÉ
BRUTE D'EXPLOITATION*

La dégradation de la rentabilité d'exploitation est attestée par l'évolution de la marge globale d'intermédiation sur les opérations réalisées en métropole. Constituée par la différence entre le rendement moyen des crédits et le coût moyen des emprunts, cette marge est, depuis six ans, en diminution constante, passant de 2.07 en 1988 à 1.80 point en 1992. Ce mouvement a été particulièrement sensible pour la marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle, qui est passée de 5.74 à 4.53 points de 1988 à 1992 (émissions de titres de créances négociables incluses).

Graphique 1

Évolution des marges*(Activité métropolitaine, ensemble des établissements)*

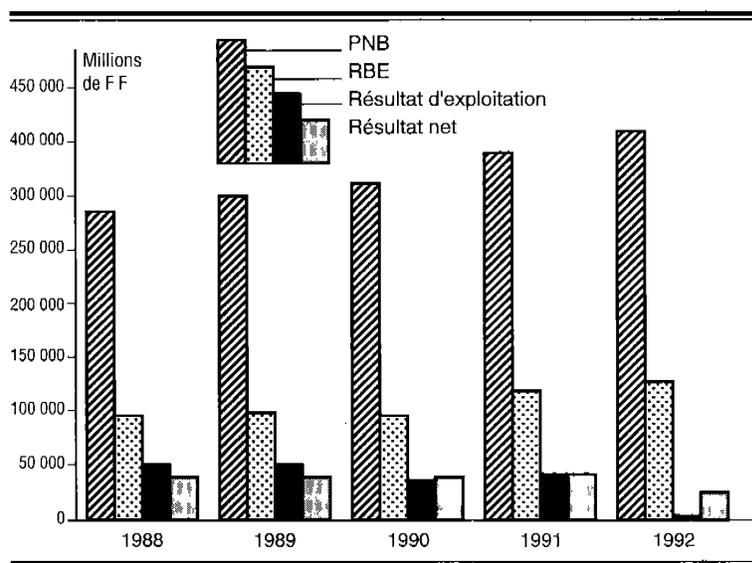
472

De fait, la forte concurrence pour la conquête des parts de marché a eu non seulement pour effet de dégrader, dans une certaine mesure, la qualité moyenne des créances, mais elle s'est surtout traduite par une baisse relative du rendement des concours.

Parallèlement, les établissements de crédit ont subi une évolution défavorable de la structure de leurs ressources. Globalement, la part des ressources non rémunérées, ou rémunérées à des taux inférieurs aux taux du marché monétaire, ne représente plus que 17,5 % du passif à la fin de 1992, contre 20,4 % à la fin de 1988. Cette évolution résulte du changement de comportement des agents économiques qui ont partiellement délaissé les dépôts bancaires traditionnels au profit de placements plus rémunérateurs et aussi liquides, principalement les SICAV monétaires. En contrepartie, les établissements font de plus en plus appel aux ressources rémunérées aux taux du marché monétaire (titres de créances négociables, emprunts interbancaires).

De 1988 à 1992, le produit net bancaire de l'ensemble des établissements de crédit a progressé de 25,6 % en francs courants, soit 5,9 % en moyenne annuelle. L'évolution a été régulière, la progression la plus forte ayant eu lieu en 1991 (+ 9,6 %), mais elle recouvre des mutations sensibles dans la structure du PNB. Même si l'activité d'intermédiation demeure prépondérante, les opérations hors intermédiation connaissent un développement rapide et génèrent ainsi 26,1 % du PNB en 1992, contre 15,6 % en 1988. À l'inverse, la part des opérations avec la clientèle s'est réduite

Graphique 2

Ensemble des établissements de crédit*(Principaux soldes)*

473

entre 1988 et 1992 de 38.8 % à 30.6 % des produits bancaires et de 14.1 % à 10.3 % des frais bancaires.

Dans le contexte économique difficile auquel sont confrontées les banques, l'amélioration de la rentabilité brute d'exploitation s'explique, dans une large mesure, par les efforts de maîtrise des coûts des établissements. Les frais généraux absorbent, chaque année, près de 70 % du PNB global ; aussi leur évolution revêt-elle la plus grande importance dans la perspective de l'amélioration de la rentabilité. De 1988 à 1992, la progression de ces frais généraux a été limitée à + 5.7 % par an en moyenne, mais elle s'est beaucoup ralentie depuis 1991 (moins de 5 % par an) en raison de la faiblesse de l'augmentation des charges de personnel, qui en constituent la plus grande part. Compte tenu de la bonne progression du PNB, cette modération des frais généraux a permis une sensible amélioration de la rentabilité brute d'exploitation des établissements qui, à l'exception de l'exercice 1990, a maintenu son rythme d'accroissement.

Cette maîtrise des frais généraux témoigne de la prise de conscience, par les établissements de crédit, de la nécessité de s'adapter à un environnement désormais beaucoup plus difficile et concurrentiel, dans lequel la productivité est amenée à jouer un rôle considérable.

Si la productivité est une notion intuitive simple, elle se révèle très difficile à mesurer concrètement dans la banque, pour des raisons diverses tenant notamment aux imprécisions quant aux prix et aux productions assurées. Il est en effet difficile, en toute rigueur, de définir ce qu'est la «production» d'une banque); de même l'existence de nombreux services non facturés ou non valorisés (en matière de gestion des moyens de paiement, en particulier) rend l'analyse plus complexe.

Si l'on s'en tient à une distinction classique entre productivité du travail et productivité du capital, deux évolutions semblent pourtant se dessiner:

- l'évolution de la productivité apparente du facteur travail est positive, la progression étant de 3 à 5 % par an pour les banques AFB depuis 1978.
- la variation de la productivité des équipements est plus contrastée: elle a progressé de 1978 à 1985, pour décliner par la suite; cette évolution est à relier au poids et au coût des investissements informatiques réalisés par les établissements de crédit depuis quelques années.

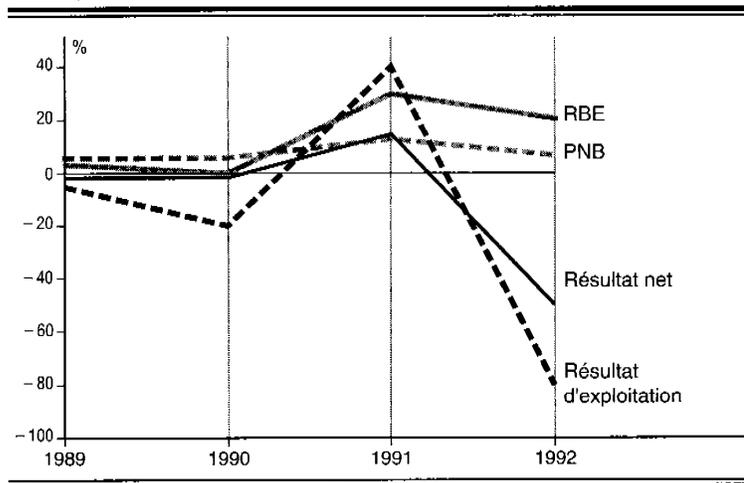
Pour autant que ces mesures soient fiables, il semble en définitive que la productivité globale ait crû faiblement depuis dix ans. Comme dans d'autres secteurs économiques, la productivité du capital n'a pas suivi le rythme du seul facteur travail. Les gains de productivité ont en outre été en grande partie absorbés par la réduction des marges et par l'impact de la montée des risques. Cela indique que la productivité est bien un élément déterminant de la capacité de développement des établissements dans une économie à faible croissance marquée par un environnement très concurrentiel.

474

Graphique 3

Ensemble des établissements de crédit

(Principales variations annuelles)



*Ensemble des établissements de crédit
Principales variations annuelles*

Le mouvement de baisse des taux d'intérêt à court terme devrait avoir globalement, du moins dans un premier temps, un impact positif sur les conditions d'exploitation bancaires, d'une part en raison de l'amélioration de la situation financière de la clientèle des banques qui devrait en résulter, d'autre part par l'abaissement du coût moyen de refinancement de l'activité bancaire.

D'éventuels effets négatifs ne sont cependant pas à négliger. Ils pourraient ainsi provenir d'un «manque de sang-froid» des établissements de crédit si, désireux de maintenir ou de gagner des parts de marché, ils répercutaient trop rapidement ou même anticipaient les baisses de taux, relançant un processus de concurrence destructrice propice à une nouvelle baisse des marges et à une moins bonne maîtrise des risques.

En définitive, l'impact de la baisse des taux risque d'être sensiblement différent selon les catégories d'établissements, compte tenu en particulier des niveaux divers de point mort auxquels ils se situent. Ainsi, les banques à réseau ont à supporter des coûts de collecte des dépôts difficilement compressibles (charges d'investissement et de fonctionnement du réseau : immobilier, informatique, personnel...), alors même que les rendements de leurs crédits sont amenés à baisser. A l'inverse, pour les établissements se finançant essentiellement sur les marchés, l'espérance de progression des résultats est plus grande dans une situation de baisse des taux. A cet égard, le handicap des établissements emprunteurs nets sur le marché en période de taux élevés par rapport aux banques à réseau ne peut que se réduire, voire se transformer en avantage.

475

L'impact des risques

• *La montée des risques*

Comme ses partenaires occidentaux, le système bancaire français doit faire face à une augmentation du nombre de défaillances des bénéficiaires de crédits. Alors que les années 80 avaient été marquées par l'effort de provisionnement à consentir vis-à-vis des risques sur les pays en voie de développement, le début des années 90 est caractérisé par la montée des risques domestiques.

Dans le courant des années 80, les banques des pays industrialisés se sont trouvées confrontées au défaut de paiement de pays en voie de développement auxquels elles avaient largement prêté à la fin des années 70, dans le cadre du recyclage des pétrodollars. Par la suite, des négociations entre ces pays et leurs créanciers, publics ou privés - comme le plan

Brady, lancé en 1989 - ont débouché sur des rééchelonnements de dette, voire des abandons de créances.

La spécificité inhérente à la situation des pays en développement a conduit les autorités de tutelle et les banques à distinguer, au sein des concours, des *risques-pays*, qui peuvent être définis comme le montant total des créances -quels que soient leur terme et leur nature- sur les débiteurs privés ou publics résidant dans des pays jugés à risques. Le taux moyen de provisionnement de ces créances constaté sur la place de Paris est ressorti à 57.4 % en 1992 contre 55.4 % en 1991.

Depuis 1984, les taux de couverture n'ont cessé de progresser, ce qui témoigne de la capacité du système bancaire français à prendre la mesure de ces risques internationaux. Mais, depuis, le phénomène majeur est sans doute la montée des risques domestiques, qu'il s'agisse des risques sur les opérations de marché, ou bien des risques de crédit traditionnels.

La dernière décennie a été marquée, pour les établissements de crédit, par l'importance croissante prise par les marchés. Les marchés de valeurs mobilières ont ainsi enregistré des niveaux d'activité sans précédent, et de nouveaux marchés se sont créés pour négocier ces «nouveaux instruments financiers» que sont les contrats à terme ou les options.

Cette implication croissante des établissements de crédit dans ce type d'opération a induit l'émergence de risques nouveaux qui, s'ils préexistaient à ces évolutions, ont pris une acuité nouvelle. Ainsi le *risque de marché*, qui peut s'analyser comme le risque de dépréciation de la valeur de marché des actifs détenus par un établissement de crédit, peut se décliner principalement en *risque de taux d'intérêt*, en *risque de position sur actions* et en *risque de change*.

Toutefois, l'effort de provisionnement important consenti au cours des derniers exercices par les banques françaises a surtout concerné le risque de crédit, en particulier sur les créances domestiques.

La fin des années 80 a été caractérisée par une expansion économique soutenue. Celle-ci a entraîné de fortes progressions des crédits distribués, qui se traduisaient par des augmentations d'encours de l'ordre de 10 à 15 % par an. Sur les quatre dernières années, la croissance des encours de crédit, pour l'ensemble de l'activité, a été en moyenne de 7.1 % par an.

Le ralentissement de la croissance dont les économies développées sont victimes depuis deux ans a multiplié les défauts de paiement chez les bénéficiaires des crédits. Le nombre de défaillances d'entreprises est ainsi passé de 40 000 en 1989 à 58 000 en 1992 et atteindra probablement plus de 65 000 en 1993. Or les établissements de crédit sont très sensibles à une détérioration de la situation financière des entreprises. Les crédits aux sociétés et aux entrepreneurs individuels distribués par les seuls guichets installés en métropole représentent en effet 53 % des concours aux clients résidents.

Les petites et moyennes entreprises ont tout particulièrement souffert, notamment dans les secteurs du bâtiment et du commerce. Les difficultés rencontrées par nombre d'entre elles se sont directement répercutées sur les établissements de crédit, qui constituent leur principale, et souvent unique, source de financement.

Parmi les entreprises dont la situation financière s'est dégradée figurent les professionnels de l'immobilier. Ceux-ci ont été affectés par le retournement de conjoncture qui s'est produit dès la fin de 1990 et surtout en 1992, notamment dans l'immobilier de bureaux dans la région parisienne. Les établissements de crédit impliqués dans ces opérations - du fait de l'octroi de concours ou de prises de participations à des tours de table - ont, dans leur grande majorité, décidé de se substituer aux professionnels défaillants afin d'éviter le déclenchement d'une crise brutale et de grande ampleur provoquée par l'arrivée massive d'immeubles sur le marché. Cette attitude responsable de gestion concertée des difficultés est un facteur très favorable pour l'évolution future du marché français de l'immobilier.

Le poids des provisions dans les résultats

La montée des risques trouve surtout sa traduction comptable dans les dotations aux comptes de provisions que les établissements doivent effectuer. Cette augmentation des dotations ampute, à due concurrence, le résultat net dégagé par les établissements. En termes économiques, la constitution des provisions peut s'analyser comme une charge, les dotations aux comptes de provisions venant s'imputer sur les résultats dégagés par les établissements de crédit. Or, à cet égard, si la période récente a été marquée par un léger redressement de la rentabilité brute d'exploitation, les risques ont pesé davantage sur les résultats nets des établissements.

En effet, les banques ont dû, surtout à partir de l'exercice 1990, étoffer les dotations aux provisions d'exploitation, en particulier sur les crédits. Il apparaît que les dotations nettes aux provisions d'exploitation ont augmenté, sur la période 1988-1992, de façon sensible pour l'ensemble des établissements (+ 29 % par an en moyenne). La forte croissance des provisions sur opérations de crédit à la clientèle (+ 36 % par an en moyenne depuis 1988), qui jusqu'à la fin des années 80 était principalement due au phénomène des risques-pays, s'est poursuivie depuis en raison de la nécessité de provisionner les créances domestiques.

L'exercice 1992 a été particulièrement représentatif de l'évolution des dernières années, caractérisée par le resserrement des marges et les difficultés croissantes à dégager un résultat courant bénéficiaire. Sur le premier point, la tendance s'est poursuivie, mais son impact est passé au second plan, au regard de la montée des risques et des besoins corrélatifs

de provisionnement, qui ont lourdement détérioré la rentabilité nette des établissements, en dépit des efforts réalisés dans la maîtrise des coûts d'exploitation. Les dotations nettes aux comptes de prévoyance ont ainsi augmenté de 70.1 % sur l'année 1992. Elles ont absorbé 30.1 % du produit net bancaire en 1992, contre 15 % en 1988.

Les banques françaises ont ainsi témoigné de leur volonté de pratiquer une politique d'assainissement de leurs actifs ; elles ont montré qu'elles en avaient la capacité financière, notamment grâce à des fonds propres importants.

LES COMPARAISONS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE RENTABILITÉ BANCAIRE

Les comparaisons internationales en matière de rentabilité sont particulièrement utiles à une époque où la compétition entre les grandes banques se réalise au niveau mondial. L'analyse présentée ici repose sur un échantillon composé des cinq plus grands groupes bancaires pour l'Allemagne, les Etats-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. Les calculs d'évolution d'une année sur l'autre ont été réalisés sur la base des chiffres exprimés en monnaie nationale, ce qui élimine l'influence des variations de change ¹.

478

L'exercice comptable au Japon étant clôturé le 31 mars, les données relatives aux banques de ce pays sont antérieures de neuf mois aux données des autres pays. La période 1988-1992 a été marquée globalement par une dégradation de la rentabilité liée à une moins bonne qualité des actifs. Toutefois, cette détérioration est survenue à des moments différents et a revêtu des ampleurs diverses selon les pays. Par ailleurs, le niveau et la structure de la rentabilité sont très variables.

Performances comparées des principaux systèmes bancaires

La position médiane des banques françaises sur le produit net bancaire

Les banques allemandes se sont distinguées, sur la période, par le fort accroissement de leur PNB (+ 14.8 % en moyenne annuelle) largement imputable au processus de réunification, qui a permis de maintenir un taux de croissance du PNB supérieur à 10 % entre 1988 et 1992.

Les performances des banques britanniques, quoiqu'élevées en

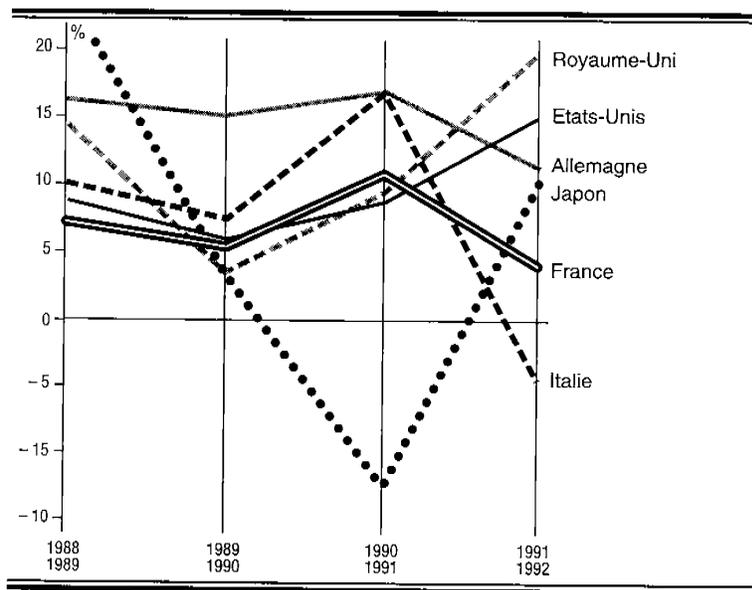
¹ Toutefois, les variations étant calculées en monnaie courante, l'impact des différentiels d'inflation n'est pas éliminé. En conséquence, les performances des banques britanniques et italiennes sont quelque peu surévaluées, en raison d'un taux d'inflation moyen plus élevé, sur la période, que dans les autres pays.

moyenne² (+ 11.5 %), sont plus proches de celles des banques américaines (+ 9.8 %) dans leur évolution. Les deux systèmes bancaires ont en effet subi un ralentissement de la croissance du PNB en 1990, qui a précédé une reprise en 1991, nettement confirmée en 1992. Cette amélioration de la situation a résulté de la reconstitution des marges et de la très forte progression des commissions.

Un troisième groupe apparaît, composé des banques françaises et italiennes, qui présentent une progression moyenne moins forte de leur PNB (respectivement + 6.9 % et +7.2 %) et surtout une décélération perceptible en 1992, en phase avec la conjoncture économique générale dans ces pays.

Enfin, les banques japonaises ont vu leur PNB progresser de 5.1 % sur la période, subissant à partir de 1989, l'impact d'une politique monétaire plus restrictive.

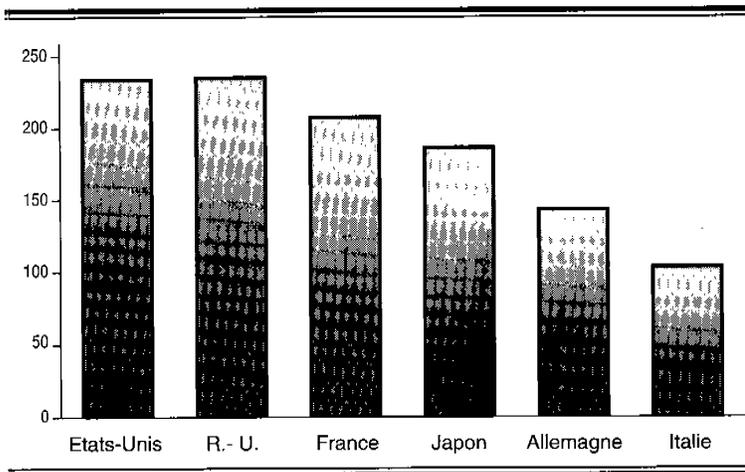
Graphique 4
Évolution du produit net bancaire



479

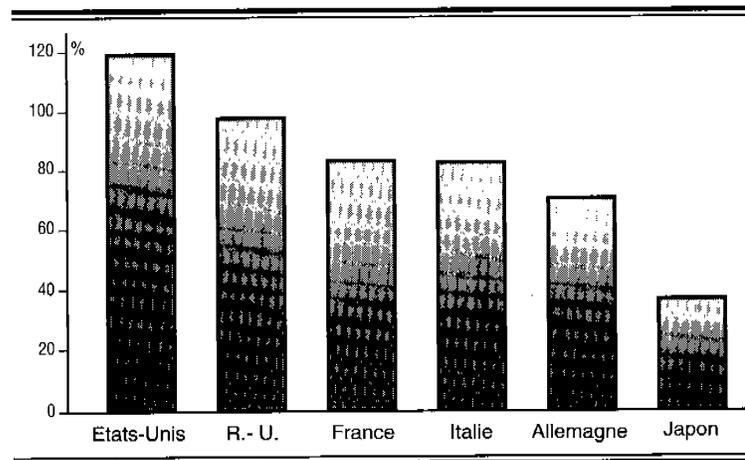
² En 1992, une fusion intervenue entre deux groupes bancaires britanniques a sensiblement accru la dimension de l'échantillon du Royaume-Uni.

Graphique 5
Produit net bancaire cumulé des 5 principaux groupes bancaires en 1992 (en milliards de francs)



480

Graphique 6
Produit net bancaire / fonds propres (en moyenne 1988 - 1992)



En termes de volume du produit net bancaire, les banques françaises se situent immédiatement après les banques américaines et anglaises, mais devant les banques japonaises, allemandes et italiennes. De fait, la concentration relativement forte du système bancaire français lui permet d'obtenir une bonne place sur la base des cinq principaux groupes nationaux.

Si l'on rapporte le PNB aux fonds propres de base, ratio qui permet d'apprécier le rendement des capitaux investis, les banques françaises occupent là encore la troisième place en moyenne sur la période 1988-1992, derrière les banques américaines et anglaises, alors que les banques japonaises présentent un ratio moyen très faible.

Des structures de résultats en mutation

En termes de structures, les banques de trois pays (Allemagne, Italie et France) présentent une rentabilité encore axée sur l'intermédiation bancaire traditionnelle, avec une part prédominante de la marge nette d'intérêts dans le PNB. Cette dernière diminue toutefois assez rapidement, notamment chez les banques françaises, en raison du développement des opérations sur produits dérivés et des services rémunérés par des commissions.

Le rapport des frais généraux au PNB fait apparaître deux groupes de pays :

- en France, aux Etats-Unis, en Allemagne et en Italie, le ratio - compris entre 63 et 69 % -, reflète l'importance des réseaux de guichets dans la mise en oeuvre des opérations ; les banques de ces pays ont entrepris de réduire le poids des frais généraux dans leurs résultats, notamment en procédant à des fusions entre établissements (Etats-Unis, France), mais la moindre croissance du PNB en France et en Italie, en fin de période, a entravé cette démarche et les banques françaises affichent le plus mauvais ratio moyen sur la période ;

- au Japon et au Royaume-Uni, ces charges ont absorbé en moyenne nettement moins de 60 % du PNB, mais elles ont connu des évolutions opposées : leur poids a fortement augmenté au Japon pour atteindre sur la dernière année un niveau identique à celui des pays du premier groupe, sous la double pression des frais de personnel et du coût élevé lié à l'informatisation des réseaux ; il s'est sensiblement allégé au Royaume-Uni, dont les banques ont réduit leurs effectifs et procédé à une rationalisation de leurs réseaux internationaux.

Frais gén. PNB (%)	Allemagne	Etats-Unis	France	Italie	Japon	Royaume- Uni
1989	67	68.5	66	63	47	65
1990	62	71	71	61	45	57
1991	62	70	68	67	66	48
1992	63	64	69	77	67	54
Moyenne	63.5	68.4	68.5	67	51.7	56

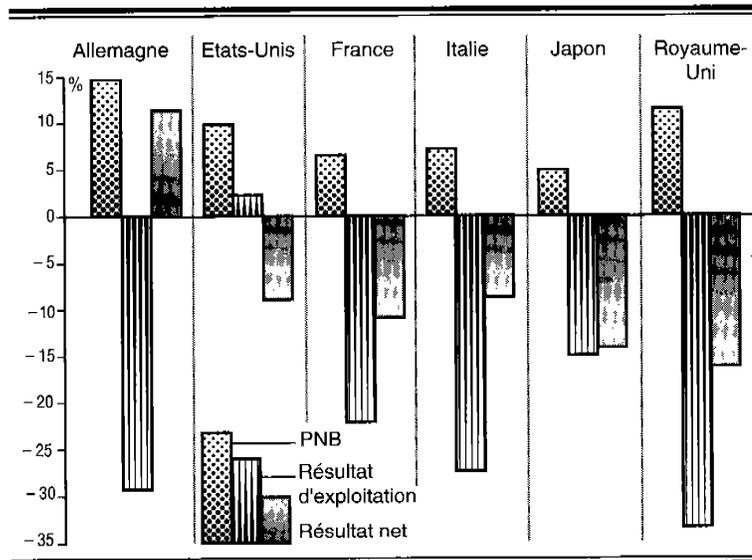
L'impact des risques sur la rentabilité globale

Sur la période 1988-1992, les dotations nettes aux provisions d'exploitation rapportées au PNB ont été particulièrement importantes au Royaume-Uni en raison de la dégradation de la qualité des risques domestiques (sur

482

Graphique 7

Évolution moyenne des principaux soldes entre 1988 et 1992



l'immobilier notamment). Les banques allemandes ont également renforcé leurs provisions, du fait des risques sur l'Europe de l'Est.

La dégradation de la conjoncture en France et en Italie, qui a pesé sur les comptes des entreprises, a entraîné une forte hausse du provisionnement dans les banques de ces pays sur le dernier exercice. Les banques japonaises, partant d'un taux de provisionnement relativement bas, ont été contraintes d'accroître massivement leurs dotations aux comptes de prévoyance, compte tenu de l'importance des créances douteuses et de la dévalorisation des actifs mobiliers et immobiliers.

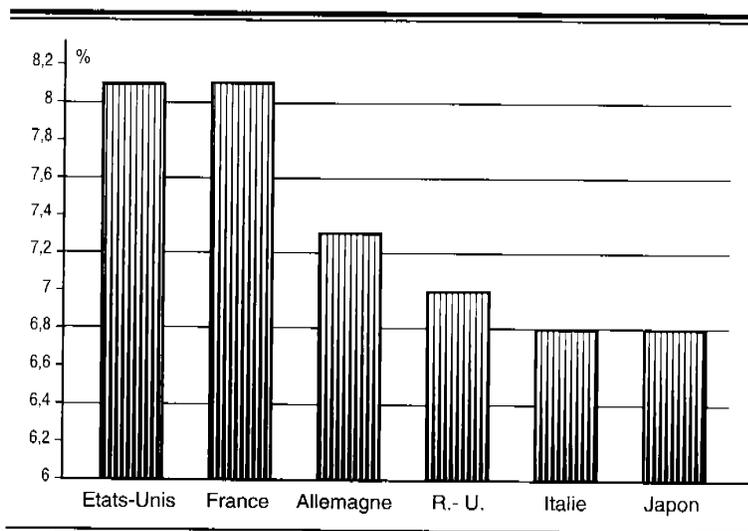
A l'inverse, les banques américaines ayant subi une crise à la fin des années 80 et ayant provisionné en conséquence, leur effort a été moindre durant la période sous revue. La réorientation des engagements bancaires vers les placements en titres du Trésor, préférés aux créances sur le secteur privé, a entraîné en outre une amélioration sensible de la qualité des actifs.

Au total, la rentabilité mesurée au travers du ratio résultat net sur fonds propres fait ressortir sur la période 1988-1992 la prédominance des banques américaines (9.0 %), suivies d'assez près par les banques françaises (8.1 %), bien que celles-ci aient subi une baisse sensible de leurs résultats en fin de période et malgré un effort soutenu de renforcement des fonds propres (+ 15.1 % en moyenne annuelle).

483

Graphique 8

Résultat net / fonds propres (en moyenne 1988-1992)



Spécificités et atouts des établissements de crédit français

1 - Une forte implantation nationale

Le réseau de guichets permanents, dont le nombre en métropole était d'environ 25 500 au 31 décembre 1992, s'est notablement étendu depuis 1966 et a permis la bancarisation quasi-complète de la clientèle potentielle. Le nombre d'individus détenant un compte bancaire représentait 35 % de la population majeure dans les années 60 et 89 % en 1980 ; il atteint près de 100 % à l'heure actuelle.

La fonction de financement des entreprises est également assurée par ces structures, qui n'ont pas été remises en cause par la tendance à la désintermédiation apparue au milieu des années 80. L'intermédiation bancaire est en effet restée prépondérante, malgré la réduction de sa part dans le financement des sociétés non financières (45 % en 1992, contre 67 % en 1988). A cet égard, ce rôle d'intermédiaire s'est élargi grâce au développement des activités de service faisant appel à un savoir faire reconnu aux banques qui permet à celles-ci de dégager davantage de recettes bancaires sous forme de commissions. La part des commissions dans le PNB est ainsi passée de 18.4 % en 1989 à 26 % en 1992.

La possibilité d'une réduction des réseaux de guichets dans les pays fortement bancarisés a été souvent évoquée. En effet, la valeur moyenne des dépôts par guichet chez les groupes français est sensiblement inférieure à celle des groupes bancaires non français dans la Communauté économique européenne. Force est toutefois de constater que la tendance à la réduction des guichets n'est pas très marquée en France au cours des dernières années puisque le nombre de guichets permanents n'a fléchi que de 1.2 % entre 1988 et 1992.

Il n'en reste pas moins que les coûts de structures liés aux réseaux sont élevés. Ainsi, le résultat net par guichet reste inférieur en France à celui des groupes bancaires des autres pays de la CEE. Le ratio par agent donne la même indication. A un moment où l'activité économique est ralentie, la charge de maintenance est plus lourde et peut contraindre les établissements à s'alléger.

2 - Un système bancaire de dimension internationale

En France, le nombre d'établissements de crédit apparaît relativement élevé et leur taille moyenne pas très importante. Toutefois, cette impression reflète la conception très large des opérations de banque définies par la loi bancaire, et donc la diversité des établissements qui les pratiquent. Par exemple, le crédit-bail n'est pas considéré comme une activité bancaire dans la plupart des autres pays de la Communauté européenne. L'importance numérique des établissements doit par conséquent être nuancée, d'autant que les établissements de crédit sont récemment passés

de 2048 à la fin de 1990 à 1713 à la fin de 1992, en raison notamment du regroupement des caisses d'épargne ; ceci renforce une autre caractéristique du système bancaire français, une concentration assez forte, si l'on raisonne sur une base consolidée.

En effet, les plus grands groupes bancaires français ont une dimension internationale. D'après le classement de la revue *The Banker* (juillet 1993), établi en termes de fonds propres de base, on trouve quatre groupes français parmi les vingt principaux groupes mondiaux et dans les dix premiers groupes européens. Il faut toutefois noter qu'aucun établissement européen ne détient plus de 2 % du marché, ce qui fait reposer la concentration des activités dans la CEE sur des bases très nationales.

Le réseau des établissements français est l'un des plus internationalisés. Selon les données de la Banque des Règlements Internationaux, il occupe la troisième place avec 10.9 % des avoirs bancaires internationaux et 11.7 % des engagements bancaires internationaux à la fin de 1992, contre respectivement 27.8 % et 25.5 % pour les banques japonaises, 11.3 % et 9.6 % pour les banques allemandes. Les banques AFB disposent de près d'un millier d'implantations dans le monde, notamment sur les continents américain et asiatique.

3 - Deux atouts : banque universelle et haut niveau technologique

Les principaux groupes bancaires ont développé parallèlement l'ensemble des métiers bancaires et paraissent donc mieux à même de supporter les aléas de la conjoncture et de profiter des opportunités de croissance. Constitués à partir de grandes banques à vocation générale, ils comportent aussi des établissements de financement spécialisés ou des banques d'affaires. Ils ont su promouvoir de nouveaux produits d'épargne, tels que les OPCVM, et se diversifier dans la capitalisation et l'assurance. Un véritable savoir-faire a été développé dans le domaine du conseil aux entreprises et de la couverture des risques.

Toutefois, la marge de progression du secteur bancaire français dans la promotion des activités de service est encore grande. De fait, avec 26 %, la part des commissions dans le produit net bancaire reste nettement inférieure à celle qu'on observe dans les pays anglo-saxons, qui dépasse 40 %.

Par ailleurs, les banques françaises ont développé des produits à forte valeur ajoutée, en particulier dans le domaine des moyens de paiement. A cet égard, elles présentent deux atouts exceptionnels :

- le développement de la monétique doit permettre à terme une réduction substantielle des coûts d'exploitation sur les moyens de paiement, grâce à la mise en place de procédures totalement automatisées, nonobstant le coût élevé de l'investissement initial ;

- l'interbancaire est l'élément déterminant de ce développement, par

les économiques d'échelle qu'elle autorise ; l'unicité du réseau est à la fois un facteur de qualité des services rendus à la clientèle et une barrière à l'entrée de concurrents étrangers dont l'implantation nécessite dans ce domaine un investissement important.

Il convient toutefois de souligner que l'expérience des banques françaises en matière de moyens de paiement ne pourra constituer un réel atout tant que cette activité restera largement déficitaire. Les prochaines années devraient confirmer la généralisation de la facturation à l'ensemble des services bancaires et la poursuite de l'accroissement des opérations génératrices de commissions.

Ces éléments contribuent à la solidité du système bancaire français, donc à la confiance que les acteurs économiques lui accordent. L'observation de la situation du système bancaire français au cours des dernières années met d'ailleurs en évidence sa grande stabilité ; on ne peut en effet que constater la faible fréquence et le caractère très ponctuel des défaillances qui ont frappé quelques établissements depuis 1984.

Les évolutions structurelles importantes qu'a connues le système bancaire au cours de la dernière décennie seront encore accentuées par la mise en place du marché européen. Les défis à relever sont donc encore pour partie à venir.

486

Dans ces conditions, il est évident que les marges de manœuvre liées à une situation protégée qui permettait de dégager des résultats confortables sont remises en cause. Les dirigeants de banque sont donc contraints d'agir sur tous les volets disponibles pour adopter les stratégies les meilleures permettant d'obtenir le maximum d'efficacité.

La gestion bancaire a mis davantage l'accent, au cours des dernières années, sur la connaissance et la maîtrise des coûts. Le renforcement de cette préoccupation s'explique par la vigueur des pressions concurrentielles qui ont entraîné une forte contraction des marges. Il est apparu alors que la maîtrise des coûts exigeait un approfondissement de la méthode et des modalités d'application du contrôle de gestion.

Les efforts accomplis en matière de progrès de productivité sont appréciables, quoiqu'encore insuffisants ; ils doivent donc être poursuivis au travers des objectifs d'investissement. Cette évolution est d'autant plus importante que les efforts de productivité soutiennent la rentabilité de l'exploitation, donc les résultats futurs et la croissance des fonds propres. Or les autorités se sont employées à renforcer les normes liant l'augmentation des risques, donc de l'activité, à l'assise financière des établissements. Par conséquent, préserver cette relation dynamique entre productivité, rentabilité et solvabilité est essentiel.